



Préconisations pour aménager une salle Mélanie

Une salle Mélanie est une salle d'audition adaptée à un public d'enfants âgés entre 2 et 10 ans. Cela implique que ce lieu soit suffisamment confortable pour que le mineur s'y sente en sécurité physique et psychique. Différents aménagements pensés pour faciliter son audition sont préconisés ci-après.

1. Salle d'attente et parcours jusqu'à la salle « Mélanie »

L'accueil du mineur, qui s'effectue dès son entrée dans le bâtiment, doit être réalisé de manière à ce qu'il se sente rapidement en confiance. De plus, ses besoins primaires doivent être satisfaits avant son entrée dans la salle d'audition.

Ainsi, la salle d'attente doit idéalement être aménagée pour accueillir un jeune public :

- Salle située à proximité de sanitaires
- Murs propres, pouvant être habillés par des posters de contenus enfantins
- Mise à disposition d'éléments utilisés par le mineur au quotidien : jouets, peluches, puzzles, pâte à modeler, livres etc.
- Mise à disposition d'une fontaine à eau

Si, au moment de se rendre en salle d'audition, le mineur souhaite conserver un élément pris dans la salle d'attente ou un objet qui lui appartient et le rassure (par exemple, son doudou), il est recommandé de l'autoriser à garder cet objet. Cela peut permettre à l'enquêteur d'établir un lien de confiance, et de prendre cet objet comme support de la relation si nécessaire.

Le parcours du mineur de la salle d'attente jusqu'à la salle Mélanie doit également être pensé pour être le moins anxiogène possible. La situation de la salle d'audition devra donc permettre au mineur de ne pas traverser des bureaux dans lesquels pourraient se dérouler des auditions, des salles où sont exposés des objets ou éléments de décoration au contenu potentiellement choquant, des cellules de garde à vue, etc.

Pour certains mineurs, une visite des locaux et une présentation de la salle Mélanie permettra de les mettre encore plus en confiance. Précisons que cette étape constitue un des temps de la phase dite « de mise en confiance » au sein du protocole NICHHD. Idéalement, elle doit être filmée. Ce temps d'échange peut être réalisé par l'enquêteur¹ en charge de l'audition et/ou un professionnel impliqué dans le dispositif tel qu'un psychologue.

¹ Il est préconisé que l'enquêteur en charge de l'audition qui accueille le mineur, et l'adulte qui l'accompagne, soient en tenue civile



2. Aménagements de la salle Mélanie

La situation de la salle Mélanie doit permettre de garantir la règle de confidentialité et de ne pas entendre les bruits environnants. Le matériel électronique à disposition des enquêteurs et les aménagements rendent possible la présence d'observateurs externes et la communication entre les différents professionnels présents dans une salle attenante :

- Glace sans tain
- Casques à l'extérieur de la salle d'audition
- Oreillettes pour chacun des professionnels
- Caméra discrète ou borne d'enregistrement
- Tablette numérique (s'il est nécessaire de faire reconnaître au mineur un élément non présent dans la salle).

A l'intérieur, les aménagements doivent favoriser la concentration du mineur :

- Pièce taille moyenne
- Luminosité moyenne
- Murs nus et propres, dans des tons neutres ou pastels

3. Mobiliers de la salle Mélanie

Le mobilier doit être à hauteur d'enfant mais il doit aussi garantir le confort de l'enquêteur et permettre à l'ensemble des adultes, y compris ceux présents dans la salle attenante, d'observer le mineur.

Pour que ce dernier se sente contenu, sécurisé, il est recommandé de placer l'espace d'audition dans un coin de la salle, à proximité d'un mur, au lieu de le positionner au centre de la pièce :

- Chaises sans accoudoirs
- Table en verre pour observer les mouvements du mineur
- Petit canapé
- Tapis
- Armoire non accessible à l'enfant et contenant quelques jouets

4. Éléments à disposition du mineur dans la salle Mélanie

La mise à disposition de jouets ou d'objets de médiation dans la salle d'audition risque de détourner l'attention du mineur. A cet écueil s'ajoutent celui de biaiser son discours et de perdre le fil de l'audition. Il est donc préférable de tenter d'autres stratégies avant d'utiliser un objet pour communiquer et de ne laisser à la vue du mineur que des :

- Feuilles blanches
- Crayons de couleurs ou feutres



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

En revanche, il peut être utile d'ajouter des objets pour les mineurs présentant des troubles cognitifs (comme des troubles du spectre autistique ou de l'attention/hyperactivité) tels que :

- Des pictogrammes, ou plus généralement prévoir une tablette comportant des outils pour ceux souffrant d'un handicap sensoriel (ambiance sonore, signalétique, etc.)
- Des objets ayant une fonction anxiolytique et facilitant la concentration comme des fidgets²
- Un timer

Les mineurs présentant des troubles du spectre autistique, et plus généralement des troubles du langage, utilisent des modes de communication alternatifs tels que les pictogrammes ou la communication alternative et augmentée.

Il est toujours nécessaire de respecter le mode de communication privilégié par le mineur. Il est donc préférable que le matériel utilisé pour communiquer soit celui que le mineur utilise au quotidien. À défaut d'une formation dispensée à l'enquêteur en amont de l'audition, la présence d'un tiers formé à l'utilisation du mode de communication du mineur est recommandée. Ce tiers pourra assister l'enquêteur durant l'audition et/ou l'aider à interpréter les réponses données par le mineur.

Durant l'audition, si la description précise de certaines parties du corps est indispensable, l'utilisation du dessin constitue un support de communication adapté. Demander au mineur de désigner les parties concernées sur son propre corps est également possible.

Si ces deux stratégies ne sont pas adaptées à l'âge ou aux troubles présentés par le mineur, les schémas corporels constituent un substitut plus pertinent aux poupées non sexuées. En effet, l'usage d'une poupée comporte différents risques :

- Le mineur ne sera pas forcément en capacité de discriminer les zones corporelles
- L'introduction de cet objet de médiation pendant l'échange risque de détourner l'attention du mineur, et de biaiser ainsi son discours

² Le site <https://www.hoptoys.fr/> propose des produits de ce type